

PROCES VERBAL DU  
CONSEIL DE VIE SOCIALE

SEANCE DU 20/04/2017

Membres présents représentant des familles

Mme GUERRE-CHALEY

Membres présents représentants des Résidents

Mme GOUSSET Maria  
M. SIOC HAN DE KERSABIEC Alain

Membres présents représentants l'administration

M. LE GARFF - Directeur

Membres présents représentant le personnel

Mme MALVILLE suppléante

Membres présents représentant le Conseil d'Administration

M. BALLIER  
M. BEDEL

Assistaient à la séance

Mme RYO - secrétaire de séance

Absent excusé

Mme CAFFIERS  
Mme CHARPENTIER  
M. GUYOT  
Mme LE NY

## ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18/10/2016
- 2) Tarification hébergement et dépendance 2017
- 3) Elections pour le renouvellement de la représentation des Résidents(es) et des familles au sein du C.V.S.
- 4) Présentation par Mme CAFFIERS (animatrice) du bilan 2016 et du projet annuel des animations 2017
- 5) Projet d'établissement
- 6) Questions diverses

M. LE GARFF - Directeur - ouvre la séance du Conseil de Vie Sociale à 14H40

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18/10/2016 :

Il est soumis aux membres pour approbation, le Procès Verbal de la précédente séance du Conseil de Vie Sociale en date du 18/10/2016.

Le Procès Verbal n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

### 2. Tarification hébergement et dépendance 2017 :

Les propositions de tarifications votées par le Conseil d'Administration ont été soumises au Conseil Départemental ainsi qu'à l'ARS.

Concernant la tarification de l'hébergement ainsi que de la dépendance, la réception de la tarification a été très tardive cette année soit le 1 mars 2017. Les années antérieures, nous recevions la tarification pour le 1<sup>er</sup> janvier.

Le net à payer - c'est ce qui importe à l'usager - est de 65.79€ par jour pour l'hébergement permanent mais il faut retenir le chiffre de 65.75€ par jour qui correspond à la répartition de la tarification sur l'année entière 2017. Il faut rappeler que le net à payer est « gelé » depuis 2014. Pour cette année, c'est une augmentation de 20 cts par jour soit une augmentation de 0.34% de plus que ce qui était facturé en janvier 2014, c'est une augmentation très légère. Le net à payer de l'établissement est comparable aux autres établissements du Département

### 3. Elections pour le renouvellement de la représentation des Résidents(es) et des familles au sein du C.V.S.

Le mandat de 3 ans réglementaire des représentants des Résidents(es) et des familles, renouvelé en mars 2014 est arrivé à expiration en mars dernier. La procédure de renouvellement est amorcée. Les Résidents(es) ont reçu un courrier pour faire acte de candidature au 30 avril 2017 auprès de Mme CAFFIERS. Les représentants des familles ont également été destinataires d'un courrier le 14 mars 2017 pour faire acte de candidature au 30 avril auprès du secrétariat. Ce courrier expliquait les compétences et les représentations du CVS. La Présidence du CVS revient au représentant des familles. Cette instance se réunit 2 à 3 fois par an. Ce scrutin va s'opérer en deux temps :

- 1<sup>er</sup> temps : appel à candidature
- 2<sup>ème</sup> temps : élections

### 4. Présentation par Mme CAFFIERS (animatrice) du bilan 2016 et du projet annuel des animations 2017 :

Mme CAFFIERS étant absente lors du CVS, la présentation a été faite par Mr LE GARFF.

### ± Principaux objectifs de l'animation :

L'animation et la vie sociale de la résidence La Chaumière se basent sur la prise en compte en équipe pluridisciplinaire, des envies, des désirs, des besoins et des possibilités des Résidents afin de :

- créer des animations et des actions répondant à leurs attentes et prenant en compte non seulement les possibilités et les contraintes de l'établissement mais aussi l'évolution dans le temps de l'état de santé des Résidents (évolution des capacités),
- mettre en place des animations ; en grand groupe, en petit groupe, personnalisées, ainsi que les projets de vie individualisés,
- maintenir et développer la vie et l'identité sociale des Résidents,
- faciliter l'intégration des Résidents au sein de l'établissement,
- présERVER et stimuler l'autonomie des Résidents en fonction des capacités restantes,
- présERVER ou retrouver une image de soi positive,
- ouvrir l'établissement sur l'extérieur.

### ± L'organisation de l'animation :

L'animation est organisée en fonction de la sectorisation existante des 4 maisonnées. Il y a les animations des maisonnées EHPAD (Au Coin du Feu et L'Air du Temps) et celles, plus spécifiques, des maisonnées USA (Au Fil de l'Eau et Terre Promise). Ainsi que des animations communes aux 4 maisonnées, comme les inter-maisonnées, les groupes de paroles...

Les activités sont menées par les membres du personnel, mais elles restent structurées, programmées et sous la responsabilité de l'animatrice coordinatrice.

### ± Les horaires :

**Pour les maisonnées « EHPAD » :**

Matin : de 10h30 à 12h00 (pour les Résidents des 2 maisonnées)

Lieu : en salle d'animation centrale

Après-midi : de 15h00 à 16h30 (pour les Résidents de chaque maisonnée)

Lieu : salon des maisonnées

**Pour les maisonnées « USA » (Unité Spécifique Alzheimer) :**

Après-midi : de 16h00 à 17h00 (pour les Résidents de chaque maisonnée)

Lieu : salle à manger de la maisonnée

#### ‡ Les animations communes :

Elles se déroulent souvent en salle d'animation centrale :

-les rencontres intermaisonnées : les mercredis après-midi de 15h00 à 16h30, en alternance : loto, atelier dégustation, les goûters festifs avec Murielle, et les «inter-coups» inter-maisonnées (concours autour de plusieurs jeux : billard japonais, bowling...).

-le goûter d'anniversaire : une fois par mois, après-midi musicale pour fêter les anniversaires du mois, en salle d'animation centrale de 15h00 à 16h30.

-le groupe de parole : une fois par mois, le mardi avec la psychologue et l'animatrice.

-les repas festifs et les spectacles : barbecues en été, repas à thème (1 fois par trimestre), semaine du goût et repas savoureux, les chorales...

-les expositions : mise en place d'expositions d'artistes locaux dans le hall d'accueil de l'établissement, ou encore 2 fois dans l'année, exposition-vente de vêtements pour les Résidents...

-création d'objets pour la vente du Téléthon : mise en place d'ateliers de création afin de préparer les objets dès le mois de septembre. Ils seront ensuite exposés et vendus la dernière semaine du mois de novembre, puis ensuite le jour J sur le site du Téléthon.

-sport 56 : Séance de gymnastique collective tous les lundis matin en EHPAD de 10h30 à 11h30 (sauf vacances scolaires), et les mardis après-midi en USA de 15h00 à 15h30 pour l'une des maisonnées et de 15h30 à 16h30 pour l'autre. Il y a aussi le mardi et le mercredi des séances d'aide à la marche individuelle d'une heure chacune.

-atelier lecture : tous les lundis de 15h00 à 16h00, avec les bénévoles de la médiathèque. De plus, une fois par mois elles proposent le visionnage d'un documentaire aux Résidents.

-CER : Activités diverses de 10h00 à 11h30 le mercredi matin, en partenariat avec les jeunes du Centre Educatif Renforcé.

-autre : la messe le vendredi de 16h15 à 17h00.

#### ‡ Les activités proposées dans notre établissement :

Les activités sont multiples et variées afin de pouvoir satisfaire l'ensemble des Résidents. En 2015 nous pouvions proposer 112 activités différentes ; contre 140 en 2016. L'achat des nouveaux jeux et la mise en place de nouvelles actions créées par des

membres de l'équipe expliquent en partie cette augmentation.... Chacune de ces catégories visent des objectifs spécifiques pour les Résidents.

#### ⚡ Le budget pour l'animation :

La subvention concernant le budget de l'animation est versée à l'association « La Chaumière Loisirs et Traditions » qui est gérée par des membres du personnel. Ce dispositif permet de faciliter les achats de matériel ainsi que l'organisation de manifestations ou d'actions diverses. La subvention était de 5607 euros pour l'année 2016.

#### ⚡ Le programme des animations:

Le programme des animations est hebdomadaire, il est affiché en format A3 sur les panneaux de salle à manger de chaque maisonnée. De plus un programme en format livret est distribué aux Résidents des maisonnées EHPAD. Les membres des familles qui le souhaitent peuvent aussi demander à recevoir le programme par mail. Et pour finir, le programme est aussi visible sur le site internet de la Résidence.

#### ⚡ Repas à thème en 2017:

Le mardi 28 février : repas thème mardi-gras

Les mercredis 8/15/22 mars : repas thème raclette dans les maisonnées

Le jeudi 22 juin : repas thème Provence

Juin/juillet/août : organisation des barbecues avec la participation des familles

Le vendredi 22 septembre : repas chasseur

Du 9 au 15 octobre : semaine du goût

Le samedi 14 octobre : repas savoureux (repas qui clôture la semaine du goût ; chaque Résident peut inviter 2 membres de sa famille à partager le dessert ainsi qu'un spectacle musical).

Le jeudi 16 novembre : repas thème beaujolais nouveau

Le vendredi 15 décembre : repas festif Noël

Le projet annuel d'animation 2017 sera mis prochainement à disposition dans l'établissement par Mme CAFFIERS.

### **5. Projet d'établissement**

De septembre à décembre 2017, la Société MQS interviendra au sein de la structure pour conduire l'élaboration du projet d'établissement. Il sera construit en pluridisciplinarité avec la participation des familles, des Résidents et des professionnels. Ce projet définit les orientations que l'établissement veut suivre pour

les 5 prochaines années soit de 2018 à 2022. Ce travail partira de l'existant (évaluation interne et externe), prise en compte du contexte géographique, les services extérieurs mis en place. Un groupe de pilotage sera mis en place constitué du Directeur, des IDEC de l'EHPAD et du SSIAD, du Médecin Coordonnateur, d'un Agent Administratif, IDE, AS, ASHQ. Les représentants des familles seront également entendus. Ce projet finalisé sera soumis au Conseil d'Administration.

## 6. Questions diverses

- ± Mme GUERRE-CHALEY interpelle M. LE GARFF sur le manque de personnel en maisonnée EHPAD.
- M. LE GARFF explique que les effectifs n'ont pas évolué depuis 2013, ils ont été définis par la convention tripartite. Les objectifs et la prise en charge sont différents entre les maisonnées EHPAD et USA. La charge de travail est « régulée » lors d'une entrée d'un nouveau Résident afin de ne pas alourdir le service ce qui serait malheureusement au détriment des Résidents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.

Fait à ELVEN, le 27/04/2017

Le Président



Mme GUERRE-CHALEY